

PARLEMENT 28 MARS 2018

QUESTION ORALE DE PIERRE-ANDRE COMTE (PS)

En 2010, le Gouvernement a décidé d'ouvrir les portes du Jura à deux détenus Ouïghours de Guantánamo, montrant en la circonstance que notre Etat restait digne des valeurs qui l'ont conduit à l'indépendance et à la souveraineté au sein de la Confédération.

Il y a deux jours, le président de la Catalogne, M. Carles Puigdemont, a été arrêté par la police allemande. Il pourrait être extradé en Espagne pour y être jugé. A cette nouvelle, des dizaines de milliers de Catalans se sont pressés dans les rues de Barcelone pour réclamer sa libération, comme celle des membres de son gouvernement mis sous les verrous pour avoir proclamé leur attachement à l'indépendance de leur peuple.

M. Puigdemont a fraternisé dernièrement avec l'ancien ministre François Lachat, lequel, s'inscrivant dans la tradition jurassienne née de l'acte de libre disposition du peuple jurassien, lui a manifesté une solidarité que nous partageons.

Il n'est pas question ici de s'immiscer dans le débat constitutionnel espagnol. Il ne s'agit que de remplir notre devoir de solidarité à l'égard d'un peuple qui nous est proche par sa volonté d'accomplir pacifiquement son destin dans la liberté et l'affirmation de soi. Un devoir irrévocable qui pose la question de l'accueil, chez nous, comme en 2010 pour les réfugiés Ouïghours, de personnalités qui en feraient la demande pour des raisons de sécurité, je pense par exemple à Anna Gabriel, actuellement hors d'Espagne.

Au reste, le Gouvernement espagnol comprendra parfaitement cette démarche s'il se remémore la décision du Général Franco, qui annexa la Catalogne en 1939, de refuser à la Suisse l'extradition de Marcel Boillat au cours des années des braises.

Dès lors, je pose la question au Gouvernement. Est-il prêt, dans le cadre légal approprié, à accueillir les dirigeants catalans qui souhaiteraient se mettre sous la protection d'un Etat attaché à ses valeurs de justice et de fraternité entre les peuples ?